



Vers une gouvernance territoriale du foncier agricole pour favoriser l'adaptation des fermes au changement climatique ?

13/01/2025

Un atelier dans le cadre du projet INTERONVAR « INTERFACE » qui vise à améliorer l'accompagnement des agriculteurs et agricultrices face au changement climatique.

Compte-rendu de l'atelier

Ce compte-rendu est complémentaire au replay de l'atelier.

Table des matières

Cadre de départ : Pourquoi une gouvernance territoriale du foncier pour augmenter l'adaptation au changement climatique des fermes et des territoires ?	3
Objectif de l'atelier	3
Tour de table	4
Métropole de Lille	4
Métropole Aix Marseille Provence.....	4
Rouen Normandie Métropole.....	5
Assolements communs sur le PNR des Bauges.....	5
Montpellier Méditerranée Métropole	5
Métropole de Grenoble.....	6
Nantes Métropole	6
Saint-Etienne Métropole.....	7
Groupe d'échange de pratiques.....	7
Cas pratique de Saint-Etienne Métropole.....	7
Conclusions	8
Des outils mobilisables pour amorcer ou consolider l'adaptation des fermes au changement climatique	9
Pour aller plus loin, quels besoins ?.....	10
Liste des inscrits	11

Cadre de départ : Pourquoi une gouvernance territoriale du foncier pour augmenter l'adaptation au changement climatique des fermes et des territoires ?

- Apport de la bibliographie : Rapport final du Groupe de travail de l'Académie d'Agriculture de France : [*Pour une gouvernance foncière agricole renouvelée, intégrée et décentralisée*](#)
- D'après l'action 2 d'INTERFACE qui recense les besoins des acteurs agricoles face au changement climatique :

D'après notre action précédente, des **modifications des tailles de fermes** sont souvent souhaitées pour des raisons climatiques :

- Face aux pertes de production (risque climatique, système moins intensif) : Agrandissement. (recherche de ressources herbagères en périodes de sécheresse)
- Face aux aléas, répartition dans l'espace du risque (grêle, inondations) : Restructuration
- Pour passer à un système plus autonome, par ex passage à l'herbe du troupeau, besoin de terres regroupées : Restructuration (échanges de parcelles, assolements communs...)
- Pour passer à un système intensif en main d'œuvre à plus forte valeur ajoutée et intégrant davantage d'agroécologie : Rapetissement.

Une **amélioration du foncier** pour qu'il soit plus résistant et résilient et d'autant plus efficace si elle est menée à une échelle cohérente (souvent, le bassin versant)

- Implantation de haies (de même que les pratiques agroécologiques)
- Infrastructures pour une hydrologie régénérative (usage, stockage et infiltration de l'eau)
- Maintien d'une filière par la possibilité des producteurs de maintenir techniquement la production (ex : accès au financement d'ombrières, de bâtiments bioclimatiques, de connaissances)

Enjeux de **transmissibilité des fermes** : les grandes fermes sont difficilement transmissibles en l'état et peu adaptées aux risques climatiques, un besoin de restructuration et de diversification, au-delà de l'échelle de la ferme en l'état

Accéder aux ressources, sécuriser les fermes : mutualiser du foncier (conventions pluri-annuelles, pacte pastoral, assolement commun)

- **Ces enjeux territoriaux nécessitent, a minima, une coordination entre acteurs, voire une gouvernance partagée multi acteurs (structures de territoire, propriétaires fonciers, agriculteurs, structures de l'environnement, de gestion de cours d'eau...)**
- *Un enjeu toutefois à intégrer pleinement les agriculteurs dans les instances de gouvernance : il s'agit de leur outil de travail, de leur moyen de subsister, parfois leur financement de retraite. → Nécessité d'un travail de concertation territoriale impliquant aussi agriculteurs et propriétaires fonciers*

Objectif de l'atelier

- Echanger les expériences des territoires pour identifier des **leviers** et des **préconisations** pour faire face au changement climatique dans la gestion du foncier agricole

Tour de table

Paul Mazerand et Noémie Pétrelle de Terres en Villes

Hélène Bechet de Terre de Liens

Lucie Maurel de TRAME

Métropole de Lille

Lou-Anne Stienne ; Mélanie Lotte

La métropole a mis en place une stratégie de gestion du foncier agricole depuis plusieurs années, reposant sur différents leviers :

PEANP Sud de Lille : une partie des actions du PEANP sont associées à la thématique de l'adaptation au changement climatique, avec des mesures comme l'accompagnement des grandes cultures dans les dossiers de crédit carbone, soutien technique pour l'amélioration de la rotation des cultures et des couverts. Un comité de suivi du PEANP vise à l'opérationnalité de ce plan d'action au sein du périmètre : il est constitué des services de l'Etat, de l'Agence de l'eau, des communes ou encore de la Chambre d'Agriculture.

Mise en place de commodats ou prêts à usage : Mise à disposition gratuite de terrain public dans le cadre d'une DUP environnemental ou de parcelles à contrainte environnementales. Il s'agit de comodats individuels ou en groupement pour favoriser l'expérimentation, en partenariat avec Bio en HDF via un appel à projet. Ce dernier permet la mise en place d'un accompagnement technique pour la transition vers des filières bio à bas niveau d'intrant.

Mise en place de baux ruraux à clauses environnementales sur les parcelles appartenant à la métropole depuis 2019 : 2 500 ha en propriété MEL où des réductions de fermage sont mises en place par paliers, en fonction des mesures d'adaptation et infrastructures agro-écologiques mises en place.

AFA Libre : Réflexion sur le territoire pour la création d'une AFA de gestion du patrimoine agricole avec mise en place et gestion des BRE comme objet majeur de cette structure. La stratégie de mise en place de cette association foncière étant déjà prête, les techniciens de la MEL espèrent sa validation et sa mise en place à partir du prochain mandat municipal. La MEL et l'Agence de l'eau co-financeraient un ETP au sein de l'AFA. La création d'une AFA libre permettrait dans un premier temps à l'Agence de l'eau, mais dans un deuxième temps aux communes de transférer la gestion et le cadre de gestion des BRE et du foncier concerné (mais pas sa propriété).

Du fait d'une faible sensibilité au sujet, en partie liée à des problématiques d'adaptation moins urgentes dans le Nord de la France par rapport à d'autres territoires, les actions d'accompagnement direct des agriculteurs sont encore peu développées et dépendent principalement d'autres leviers, comme expliqué ci-dessus.

Métropole Aix Marseille Provence

Philippe PINTORE, Manon Duchesne, Suzy Deschamps

- **Un contrat de coopération entre la métropole et CDA13 sur la reconquête des friches à intérêt DFCI** permet le financement d'opérations de défrichement et remise en culture, l'analyse du potentiel pastoral des massifs ou encore l'accompagnement des agriculteurs dans la mise en place de cultures adaptées. La métropole étant en charge de la partie technique de cette opération, mais la Chambre d'Agriculture s'occupe davantage de la partie animation et accompagnement. Il s'agit d'une action ciblée sur la question de l'adaptation aux incendies et à la sécheresse : ne concerne pas tous les territoires pour le moment
- Présence d'un PAEN mais non-piloté par la MAMP car il s'agit d'un PAEN communal. Le PAEN ne contient pas d'action explicitement dédiée à l'adaptation.
- Pas de lien avec le pacte pastoral des Alpilles (PNR)

Stratégie foncière en cours de développement, avec la gestion de la ressource en eau et des incendies comme principales problématiques. Elle repose notamment sur la volonté de mettre en place de baux ruraux environnementaux sur des terrains publics.

Rouen Normandie Métropole

Mathias ADER

Une métropole moins touchée par le changement climatique mais avec une augmentation ces dernières années de certains risques, tel que le risque incendie. Sans mention explicite d'une action sur l'adaptation au changement climatique, il existe tout de même quelques leviers de gouvernance foncière qui peuvent être activés :

- Instauration d'une **cellule foncière** : commission d'attribution des terres agricoles avec des critères d'intérêt communiqués ensuite à la SAFER pour le choix des futurs installés sur ces terres communales.

Activité de préemption de terrain de parcelles avec aires de captage d'eau puis distribution via commission d'attribution des parcelles agricoles : Thématique peu présente sur le territoire car il s'agit surtout d'un enjeu d'imprévisibilité du climat en Normandie sans un stress en particulier.

Assolements communs sur le PNR des Bauges

PNR non présent. Présence de Marie Izard, future doctorante sur le sujet de l'assolement commun entre éleveurs et céréaliers, en situation de pression foncière

Montpellier Méditerranée Métropole

Valentina ALESSANDRIA , Laure DELBERGHE

Mise en place d'accompagnement pour le déploiement d'infrastructures agroécologiques, l'hydrologie régénérative et de filières bas niveaux d'intrants.

Groupe Gaia : accompagnement de tous les projets d'installation-transmission sur du foncier métropolitain : Présence d'un enjeu d'adaptation au CC mais dans une stratégie plus globale (P2A).

Tentative avortée d'une AFA autorisée

Actions opérationnelles concrètes sur des terrains/domaines métropolitains :

Expérimentation biodiversité Infrastructures Agroécologiques

Métropole de Grenoble

Clémence AUBERT

La métropole se trouve sur une zone à pression foncière importante : l'enjeu premier est de préserver le foncier agricole. Les principaux risques liés au changement climatique sont les glissements de terrain et les inondations (zones dans lesquelles se trouve la majorité du foncier agricole). La métropole fait des acquisitions de terrain lorsque ces derniers présentent un enjeu environnemental. Une foncière agroenvironnementale est en cours de lancement.

Nantes Métropole

Anne-Sophie Guillou

La stratégie foncière de la métropole a été mise en place fin 2023 avec des acquisitions de parcelles et la mise en place de baux ruraux à clauses environnementales. Cette stratégie a été introduite en parallèle d'une définition d'un secteur prioritaire de protection, avec notamment un travail sur la reconquête des friches et la biodiversité. Pour rendre les actions plus fortes entre stratégie foncière et changement climatique, un besoin de faire le lien avec les autres politiques publiques de l'agglomération se fait ressentir, dont surtout le PCAET qui inclut déjà un volet agricole. Des réflexions sont en cours quant à la mise en place de paiements pour services environnementaux.

- **2 PAEN (PEAN des 3 vallées et PEAN Loire Chézine)** : le PEAN des 3 vallées est un périmètre historique d'action, son dernier plan d'action datant de 2019. En revanche, le PEAN Loire Chézine est un périmètre nouveau, validé en août 2025. Le plan d'action récemment adopté inclut une dimension d'adaptation au changement climatique complète. Dans le cadre de son élaboration, des réunions d'informations ont été menées auprès des agriculteurs, en plus d'ateliers de concertation très spécifiques auprès de la profession agricole, afin de prendre en compte leurs demandes et leurs priorités d'action. Ces ateliers de concertation ont été pilotés par la métropole, en présence d'acteurs de l'accompagnement agricole (Terres de liens, CdA44, SAFER, GAB, CAP44).

L'axe 3 du plan d'action du PAEN Loire Chézine est dédié à la lutte contre le changement climatique, reposant sur des sous-actions d'accompagnement :

3.1 : "Mieux connaître les effets du CC, partager cette connaissance en lien avec volet adaptation du PCAET"

3.2 : Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles pour développer les puits de carbone au sein du territoire"

3.3 : Accompagner les systèmes d'élevage extensif et l'agroforesterie

3.4 : S'appuyer sur la démarche HMUC pour mieux comprendre les enjeux d'usage de l'eau

- **Dispositif Groupes locaux / reconquête des friches** : Groupe gouvernance acteurs locaux communes
- **Mise en place d'Obligations Réelles Environnementales**
- **Association Foncière Autorisée** : des réflexions sont en cours pour le développement d'une AFA à l'échelle de la métropole.

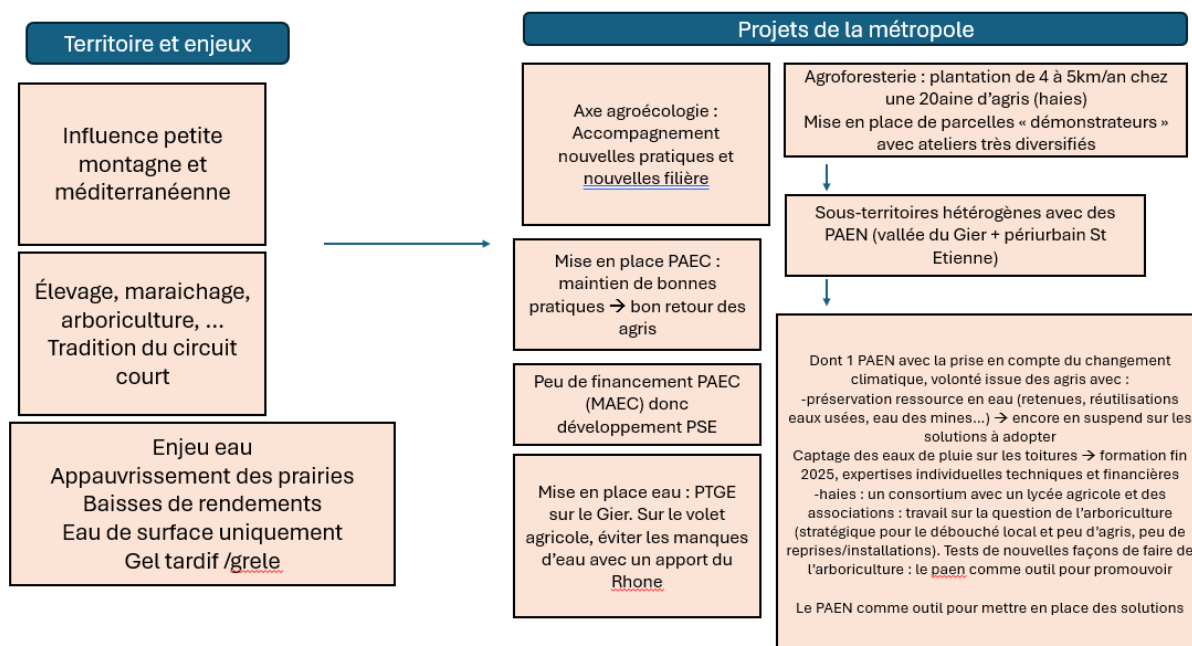
Saint-Etienne Métropole

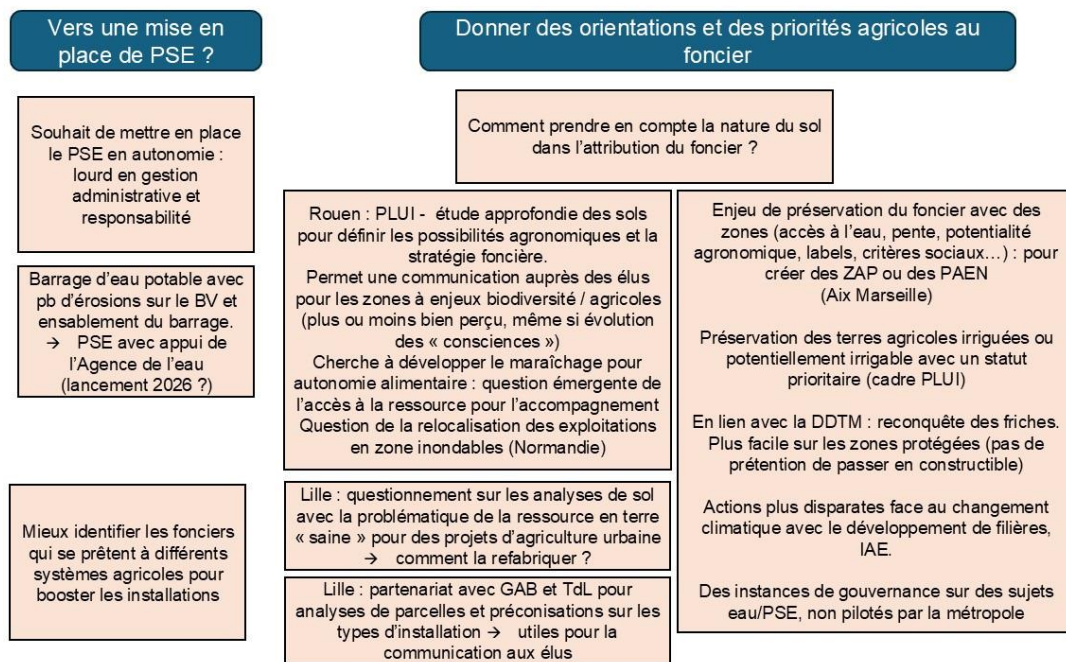
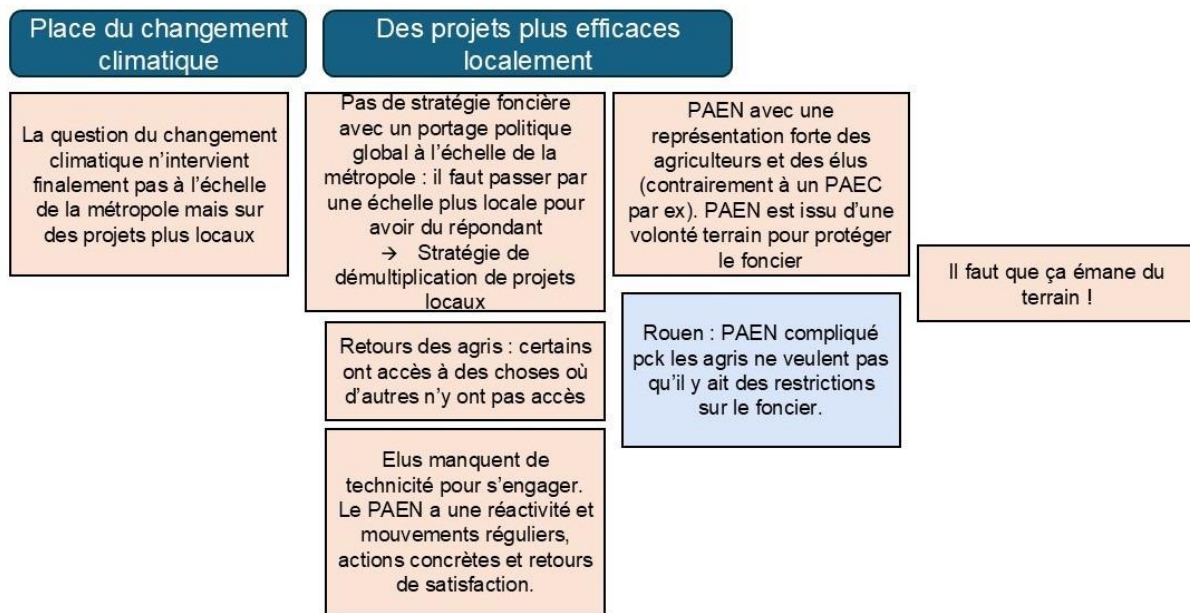
Nicolas Quittard

(Développé ci-dessous)

Groupe d'échange de pratiques

Cas pratique de Saint-Etienne Métropole





Conclusions

Les échanges se sont beaucoup centrés autour d'outils existants et de leurs avantages et inconvénients. La question de gouvernance territoriale du foncier dans un contexte de changement climatique, problématique assez émergente, mériterait d'être davantage creusée.

Les participant.es étant des salarié.es de métropoles, il existe un biais aux échanges qui ont eu lieu : il s'agit de territoires très urbanisés et qui ont accès à des outils qui peuvent être différents de ceux d'autres types de structures de territoire.

Des outils mobilisables pour amorcer ou consolider l'adaptation des fermes au changement climatique

- Il apparaît que les **PAEN** sont un outil efficace localement, qui permette de mobiliser des financements, de créer du lien sur le territoire et d'y mettre en place une dynamique. Cependant ils sont efficaces à condition d'émaner d'une demande du terrain.

A échelle d'une métropole, il est plus compliqué d'embarquer les élus pour utiliser ce type de dispositif

Pour en savoir plus sur les PAEN :

Actualisation par Terres en villes d'une étude sur les dispositifs de protection du foncier agricole (ZAP et PAEN), initialement réalisée par la FNSAFER en 2022.

[Etat des lieux des dispositifs de protection renforcée du foncier agricole - type ZAP et PAEN - en France](#)

Fiches Récolte PAEN :

[PAEN des Jalles \(33\)](#) : Maintenir l'identité maraîchère de la vallée des Jalles et protéger le site de captage d'eau potable

[PAEN de Velaux \(13\)](#) : Préserver un potentiel agronomique, limiter les incendies

[PAEN du Pilat \(42\)](#) : un exemple de gouvernance partagée, animée par le PNR du Pilat

[PAEN des Verdisse \(34\)](#) : préserver le réseau hydraulique

[ZAP et PAEN à l'épreuve de la pratique](#) : atelier du séminaire Récolte 2021

Vous souhaitez être accompagné ? Contactez Terre de Liens ou Terres en villes

- Les **PSE** sont aussi un moyen de mettre en place une cohérence dans les pratiques agricoles durables adoptées sur un territoire, à condition que la rémunération soit attractive.

Pour en savoir plus sur les PSE mis en place par les collectivités :

- [Guide national à l'attention des porteurs de projet \(juillet 2025\), Expérimentation de PSE. Ministère de la transition agroécologique](#)
- [Comment mettre en œuvre un dispositif de paiement pour services environnementaux ? \(Octobre 2022 – ancien régime\). Banque des Territoires.](#)

- [Se lancer dans une démarche de PSE avec des collectifs d'agriculteurs, enseignements LabPSE. \(2022\)](#)
- [Replay du Webinaire de restitution](#) :Haie et PSE , analyse croisée de dispositifs PSE privés et PSE publics
- [Rapport d'analyse croisée de retours d'expériences de dispositifs PSE](#) privés et publics et possibilités de portage de nouveaux PSE avec notamment des Fiches retour d'expérience PSE publics et privés
- [Note juridique](#) Etude des perspectives juridiques pour la mise en œuvre de paiements pour services environnementaux publics/privés (ou hybriques)
- [Autres ressources PSE et retours d'expériences sur le centre de ressources de TRAME.](#)
Filtres Thématiques > Bioéconomie > Services environnementaux

Vous souhaitez être accompagné ? Contactez l'association TRAME

- Afin de mieux se représenter spatialement les enjeux agricoles prioritaires, mettre en place une **cartographie des zones à enjeux**, en fonction d'une série de critères à déterminer en fonction des enjeux locaux (qualité des sols, pente, accès à l'eau ; mais aussi données sociologiques des exploitants, labels, etc). Pour le moment, lorsque ces cartographies existent, elles intègrent rarement l'évolution du climat et donc des potentialités agricoles. **Ces cartographies sont un outil de décision, mais aussi un outil de communication auprès des élus.**
- Mettre en place un **diagnostic de vulnérabilité climatique et une prospective d'évolution du climat et de l'agriculture sur un territoire donné** est également un moyen de mieux cerner les politiques agricoles à mettre en place sur un pas de temps assez long, un moyen de communiquer auprès des élus et acteurs de territoire. La mise en place concrète d'action demande là aussi une animation de territoire importante pour permettre l'implication des agriculteurs et autres acteurs.

Pour aller plus loin, quels besoins ?

- Pour permettre un plan d'action plus global et concerté : **Un besoin de sensibilisation, d'outils et ressources de sensibilisation, des élus et des agents** des autres services de la métropole (urbanisme, transport, ...)
- Pour mettre en place une cartographie des zones prioritaires à préserver, voire de leurs orientations agricoles à privilégier en contexte de changement climatique : besoin de méthodologie
- Pour intégrer les agriculteurs dans une gouvernance et un plan d'action sur le territoire, besoin d'outils / d'accompagnements pour mobiliser les agriculteurs. Besoin de préconisations pour avoir une porte d'entrée pour parler du changement climatique
- Pour mettre en place des PSE sur un territoire, un besoin de retours d'expériences/d'accompagnements.
- Un besoin d'actions à échelles cohérentes de l'agriculture et des changements climatiques à venir (et décorréées du temps des mandats municipaux) : comment

anticiper l'agriculture de demain tout en étant réactif aux besoins d'aujourd'hui ?
comment passer de mesures de réactions à des mesures de prévention ? : un besoin de
plaidoyer en ce sens

Ces échanges ont permis d'aborder des questions de stratégie foncières sur les agglomérations.
Plus globalement, nous pouvons questionner la place des collectivités et des autres acteurs dans
des instances de gouvernances du foncier, qui prennent pleinement en compte le changement
climatique. Si de telles instances n'existent pas et que des collectivités souhaitent en développer,
nous pouvons nous demander comment elles peuvent être motrices au lancement.

Liste des inscrits

Nom	Prénom	Structure	Contact (mail)	Fonction
LOTTE	Mélanie	Métropole Européenne de Lille	mlotte@lillemetropole.fr	Chargée de développement territorial - Agricultures durables
QUITTARD	Nicolas	Saint- Etienne Métropole	nicolas.quittard@saint-etienne- metropole.fr	Chargé de mission Agriculture
Richard	Noémie	PNR massif des Bauges	n.richard@parcdesbauges.com	chargé de missions agriculture
Fouqueray	Timothée	Ecole Normale Supérieure de Rennes	timothee.fouquera@ens-rennes.fr	Maître de conférences
AUBERT	Clémence	Grenoble Alpes Metropole	clemence.aubert@grenoblealpesmetro pole.fr	Chargée de mission agriculture
ALESSANDRIA	Valentina	MONTPELLIER METROPOL E	valentina.alessandria@montpellier.fr	Coordination aménagement agroécologique

Ader	Mathias	Métropole Rouen Normandie	mathias.ader@metropole-rouen-normandie.fr	Directeur Transition environnementale
DUCHESNE	Manon	Métropole AMP	manon.duchesne@ampmetropole.fr	CHARGÉE D'OPÉRATIONS PROJETS AGRICOLES ET DYNAMISATION DU FONCIER
Deschamps	Suzie	Métropole Aix Marseille Provence	suzie.deschamps@ampmetropole.fr	Chargée de mission
Izard	Marie	Inrae	261marie@gmail.com	Future doctorante
PINTORE	Philippe	METROPOL E AIX MARSEILLE	philippe.pintore@ampmetropole.fr	chargé de mission
Giacomazzo	Juliette	CU Le Havre Seine Métropole	juliette.giacomazzo@lehavremetro.fr	responsable pôle agriculture et alimentation
Guillou	Anne-Sophie	Nantes métropole	anne-sophie.guillou@nantesmetropole.fr	Chargée de mission agriculture et transition écologique Projet Alimentaire Territorial
Delberghe	Laure	Montpellier METROPOL E	laure.delberghe@montpellier.fr	Responsable du service Ingénierie Agroécologie et protection de la ressource en Eau